

Questions diverses posées au CTA du 6 avril 2020

Ci-dessous les réponses (ou non) du rectorat aux questions posées par la FSU et les autres organisations syndicales siégeant au Comité Technique Académique (UNSA et FO) :

1- Mouvement intra-académique second degré :

La FSU a demandé la prolongation des dates d'ouverture du serveur pour les mutations et que, compte-tenu des conditions particulières dans lesquelles celles-ci se déroulent cette année, une certaine souplesse vis-à-vis des retours de confirmations et pièces justificatives soit concédée aux demandeurs (voir avis commun FSU-FO). Concernant la liste des postes libérés à l'inter et des départs à la retraite, le rectorat devrait nous transmettre une liste prochainement.

2- Mouvement premier degré:

La circulaire mouvement devrait paraître fin avril. En raison du contexte, les services ne devraient pas apporter de changements majeurs par rapport aux règles élaborées l'an dernier mais le calendrier pourrait être néanmoins très serré.

3- Etablissements accueillant des enfants de personnels soignants :

La FSU a demandé des mesures fortes pour assurer la sécurité et la santé des personnels. D'après le rectorat, des masques sont en train d'arriver dans les établissements.

Au total, sont concernés dans notre académie 189 écoles et 23 collèges qui accueillent 625 élèves encadrés par 306 enseignants et 181 autres personnels :

Dans l'Allier : 27 écoles, 3 collèges Dans le Cantal : 43 écoles, 3 collèges

En Haute-Loire : 50 écoles, 6 collèges (public/privé) Dans le Puy-de-Dôme : 69 écoles, 11 collèges

4- Titularisation des stagiaires et nombre de stagiaires attendus à la rentrée 2020

La FSU a rappelé qu'il est impératif de tenir compte des circonstances exceptionnelles et d'ajuster les attendus à l'égard des collègues stagiaires. Ces derniers, dont certains sont parents avec enfants, sont déjà fortement impliqués pour assurer la « continuité pédagogique » avec les élèves dont ils ont la charge. Il nous semble donc opportun de demander à l'INSPE de tenir compte des situations difficiles engendrées par le confinement, de réduire la masse de travail exigée en conséquence et d'allonger les délais de remise des travaux.

139 stagiaires sont attendus à la rentrée prochaine dans notre académie. Le rectorat nous transmettra prochainement les détails par corps et par discipline.

5- Personnels contractuels en CDD:

Les personnels en remplacement de congés longs (CLM, CLD) sont reconduits puisque les comités médicaux ne peuvent pas se tenir. Les CMO (congés de maladie ordinaires) seront étudiés au cas par cas. Si le congé est prolongé, le collègue sera prolongé également. Si le titulaire reprend son poste, le contrat du collègue contractuel ne sera pas reconduit.

Suite à plusieurs interventions de la FSU, le rectorat a obtenu que la DGFIP « accepte les banques d'acompte », c'est à dire que les personnels précaires puissent avoir une avance financière. Contactez-nous pour les démarches.

6- Journées de grève et application de l'arrêt Omont :

Suite aux mobilisations contre la réforme des retraites, plusieurs collègues ont eu des retenues conséquentes sur la paie du mois de mars, le ministère ayant donné pour consigne d'appliquer de manière stricte l'arrêt Omont (cas où l'employeur saisit, en plus des journées de grève, les jours compris entre celles-ci). Alors que cet arrêt n'était

que très rarement appliqué dans l'académie, pour la FSU, il s'agit-là d'une attaque de plus à l'encontre des fonctionnaires qui, pourtant, font preuve d'un grand professionnalisme pendant la crise sanitaire.

7- Sections sportives:

Pour la rentrée 2020, les sections sportives seront financées sur les moyens propres de chaque établissement, sans dotation spécifique fléchée. Suite à notre intervention, la commission des sections sportives ne s'étant pas tenue, le rectorat propose de la réunir après le confinement, pour aborder le maintien d'IMP pour ces sections.

8- **AESH**:

Un guide à destination des AESH et un en direction des employeurs devraient être diffusés après la période de confinement pour clarifier les compétences des différents employeurs : établissement payeur, rattachement à un PIAL, ordre de missions, compte personnel de formation...